

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

26 septembre 2016

Arrêté du 14 septembre 2016 portant homologation de modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

L'arrêté du 14 septembre 2016, publié au Journal officiel du 23 septembre 2016, prévoit des modifications du règlement général de l'AMF rendues nécessaires par l'entrée en application, le 3 juillet 2016, du règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché. Ce règlement, qui est d'application directe, emporte la suppression du livre VI du règlement général sur les abus de marché. Il introduit également plusieurs aménagements des dispositions du livre II relatif aux émetteurs et à l'information financière, concernant la publication des informations privilégiées.

Source : JORF

 Télécharger le contenu

Mots clés

INFORMATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



COMMUNIQUÉ AMF

ABUS DE MARCHÉ

13 avril 2026

L'AMF salue de premières décisions pénales dans le cadre d'une affaire de réseaux d'initiés



ACTUALITÉ

ABUS DE MARCHÉ

10 avril 2026

Un délit d'entrave à une enquête de l'AMF sanctionné par le Tribunal correctionnel de Paris



COMMUNIQUÉ AMF

MISE EN GARDE

13 mars 2026

L'AMF requiert la prolongation de la suspension du titre RAPID NUTRITION



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02